

Protocole PHARE
Prévention, écoute et accompagnement
Établissement : Collège Vercingétorix, Montech
Année-scolaire : 2023-2024

Un(e) élève exprime un mal-être il/elle désigne l'attitude d'un(e) élève ou d'un groupe auprès d'un personnel de l'établissement ou d'un(e) camarade ou encore de ses parents



L'information est transmise à la direction, à la CPE, à l'assistante sociale, à l'infirmière scolaire ou à la psychologue de l'éducation nationale



Première évaluation: la situation relève-t-elle du programme Phare ?

NON

La situation est exceptionnelle ou trop complexe, elle relève davantage de la Cellule de veille qui organisera une équipe éducative et/ou un travail suivi avec la famille et des partenaires extérieurs.

OUI

La situation décrite par l'élève est celle qui peut dégénérer: répétition de moqueries, d'intimidations, de mises à l'écart. L'équipe Phare est saisie.

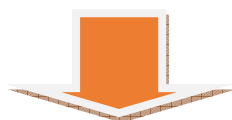


Un membre de l'équipe Phare propose de rencontrer l'élève désigné /l'équipe Phare se répartit les élèves désignés pour mener un entretien individuel.

une fiche d'entretien est alors renseignée et ajoutée au Classeur Phare & chacun des membres Phare rend compte rapidement de l'entretien à l'équipe .

Les élèves désignés sont revus quelques jours après le premier entretien. l'ensemble de la situation est traitée dans un délai n'excédant pas 15 jours.

Si, malgré l'intervention de l'équipe Phare, la situation d'intimidation, de moqueries et autre envers l'élève persiste au-delà du délai de 15 jours



[1]

- Les parents des élèves concernés sont reçus par la direction

[2]

- Information pour vigilance : CPE, professeur principal, assistante sociale scolaire, infirmière scolaire, psychologue de l'éducation nationale

[3]

- Sanction (exclusion temporaire voire conseil de discipline) et transmission des faits à l'inspection académique, à la gendarmerie, au procureur [Faits établissement]

Dans le cadre de ce protocole, chaque élève est susceptible d'être écouté en entretien individuel mené par l'un des membres de l'équipe Phare, équipe uniquement composée de personnels de l'établissement. Cela ne signifie pas que l'élève est soupçonné(e) d'avoir participé à des brimades envers un/une autre élève, l'élève est simplement associé(e) au traitement de la situation. Le protocole repose sur la méthode de préoccupation partagée (voir le règlement intérieur du collège pp.2-3)

Qu'est-ce que
je fais quand mon ado
est harcelé
sur les réseaux ?

30 18

Le numéro national pour
les jeunes victimes de violences
numériques et leurs parents.



enfance 9018



30 18

Le numéro national
pour les jeunes victimes
de violences numériques.



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)